

PT de CS

chang & Vice

M. PLUS

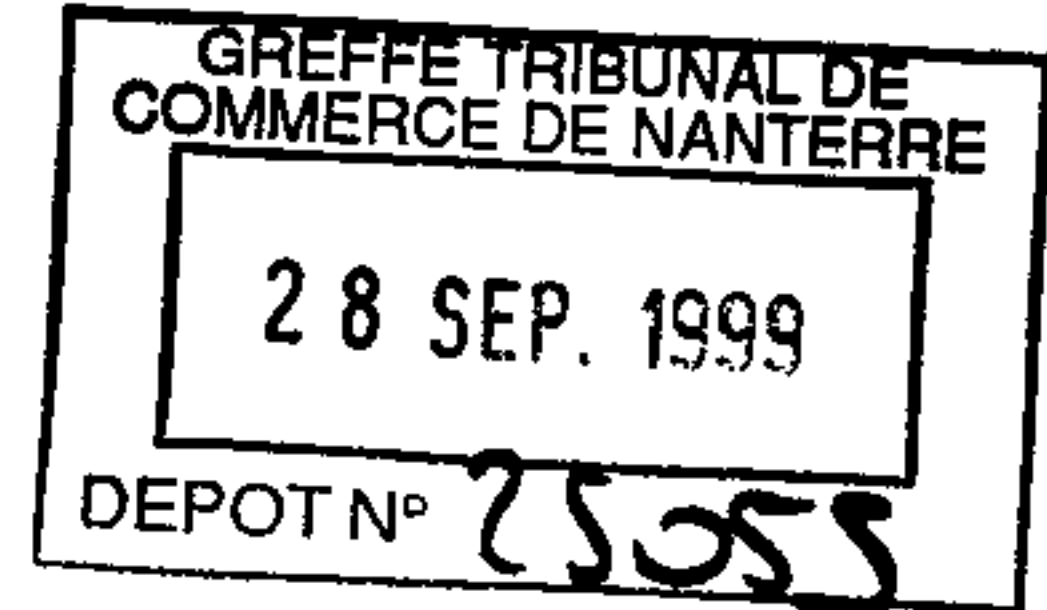
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966

au capital de F. 250 000

Siège Social : 24, rue Fulgence Bienvenue

92631 GENNEVILLIERS

NANTERRE B 390 611 861



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 15 MARS 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le quine mars,
A 18 heures,

9433313

Les actionnaires de la société M. PLUS, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 250 000 F, divisé en 250 actions de 1 000 F chacune, dont le siège est 24, rue Fulgence Bienvenue, 92631 GENNEVILLIERS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 24, rue Fulgence Bienvenue GENNEVILLIERS 92631, sur convocation faite par le Directoire selon lettre simple adressée chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric MIMOZ en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Michel PAPELARD et Mademoiselle Estelle PAPELARD, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

Mademoiselle Estelle PAPELARD est désigné comme Secrétaire.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

Madame Françoise CARRIER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 250 actions sur les 250 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Directoire,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

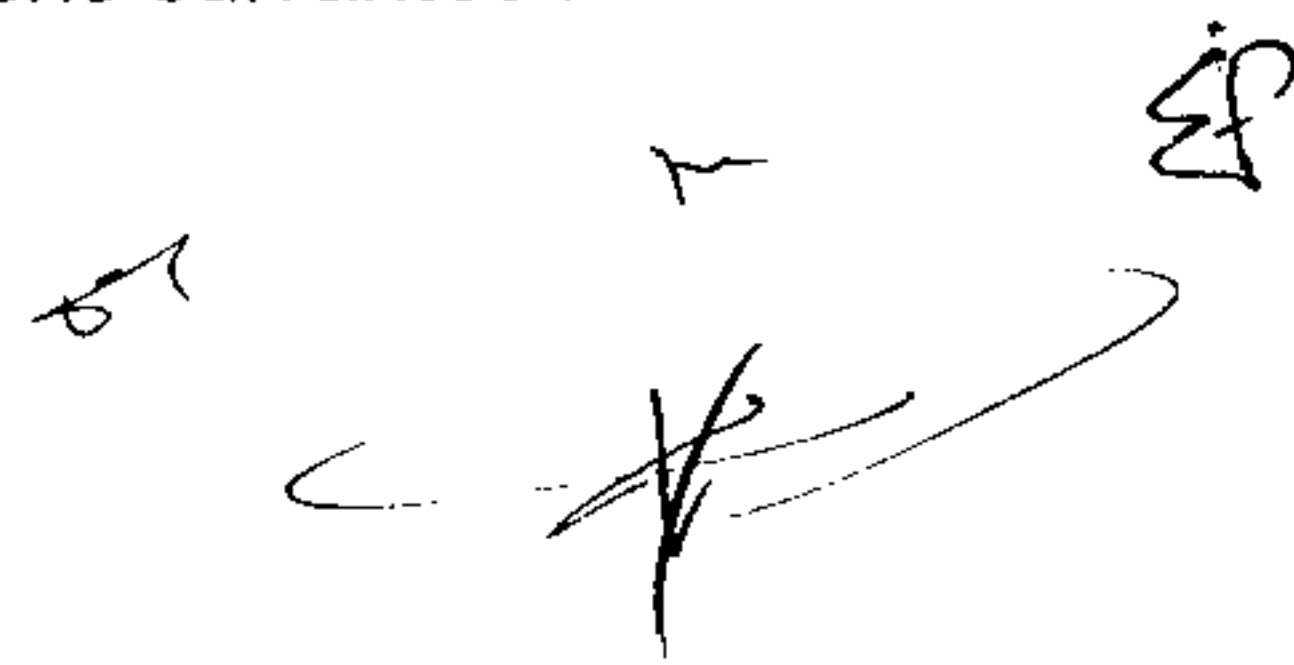
Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Directoire,
- Démission de deux membres du Conseil de Surveillance
- Nomination de deux nouveaux membres du Conseil de Surveillance
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Directoire.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page. There are several distinct marks, including what appears to be a large signature and some smaller initials or marks.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission à compter de ce jour de **Monsieur Claude FELDMANN** de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en remplacement de **Monsieur Jean-Claude SORGE** démissionnaire, **Mademoiselle Estelle PAPELARD**, née le 09 juin 1974 à Enghein Les Bains, de nationalité française, demeurant : 15, boulevard d'Andilly - 95160 MONTMORENCY.

Mademoiselle Estelle PAPELARD déclare qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction lui interdisant l'acceptation et l'exercice des fonctions qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission à compter de ce jour de **Monsieur Jean-Claude SORGE** de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en remplacement de **Monsieur Claude FELDMANN**, démissionnaire, **Monsieur Bruno ROBIN**, né le 2 novembre 1955 à Paris 17ème, de nationalité française, demeurant : 47, rue du Moulin Fidel - 92350 LE PLESSIS ROBINSON.

Monsieur Bruno ROBIN déclare qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction lui interdisant l'acceptation et l'exercice des fonctions qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

by v E


CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités qui s'avéreront nécessaires en suite des présentes et notamment de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

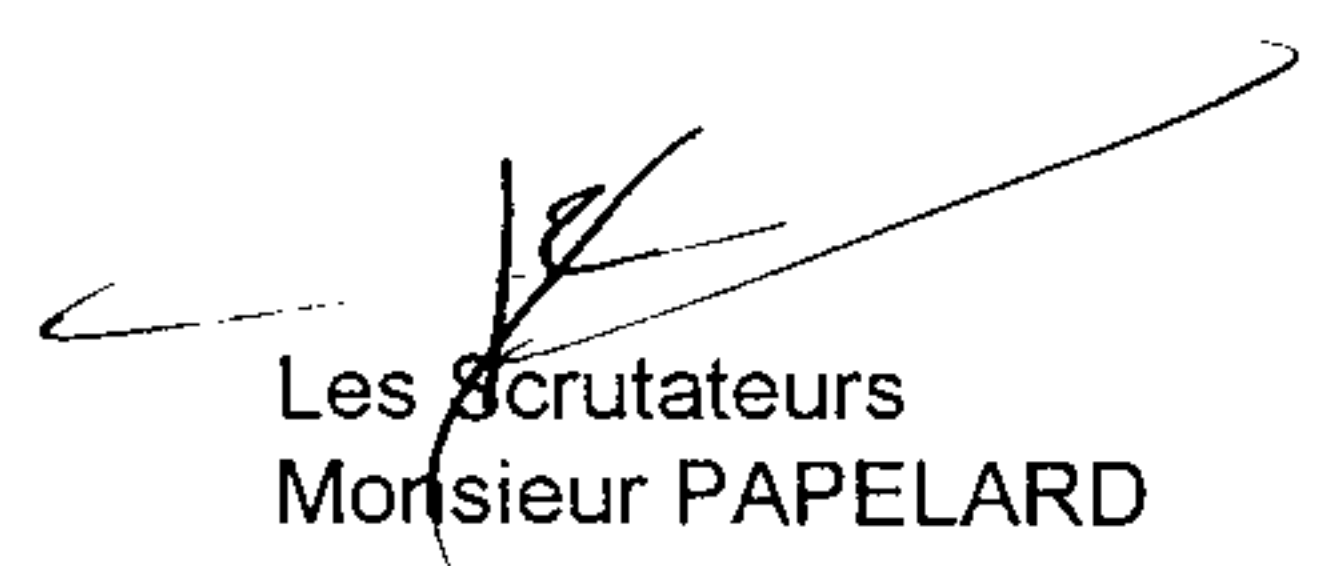
Cette résolution mise aux voix est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président
Monsieur MIMOZ



Les Scrutateurs
Monsieur PAPELARD

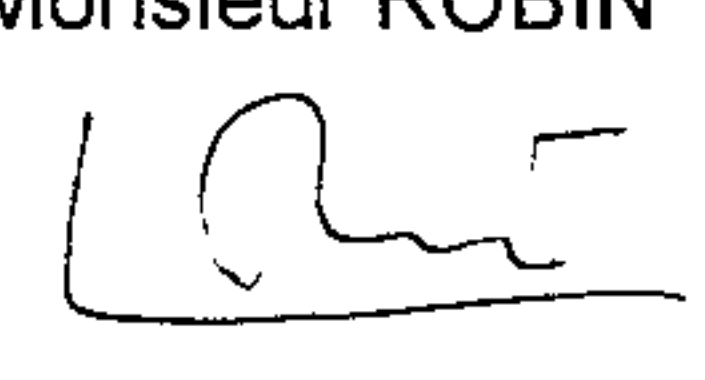
Pour nominations
Mademoiselle PAPELARD



Bon pour acceptation
des fonctions de membre
du conseil de surveillance

Le Secrétaire
Mademoiselle PAPELARD

Monsieur ROBIN



Bon pour acceptation
des fonctions de membre
du conseil de surveillance

M. PLUS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de F. 250 000
Siège Social : 24, rue Fulgence Bienvenue -
92631 GENNEVILLIERS
NANTERRE B 390 611 861

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 15 MARS 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le quinze mars,
A 17 heures,

Les membres du Conseil de surveillance de la société M. PLUS se sont réunis en Conseil, 24, rue Fulgence Bienvenue 92631 GENNEVILLIERS, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

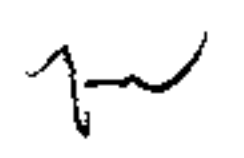
Monsieur Eric MIMOZ
Mademoiselle Estelle PAPELARD
Monsieur Bruno ROBIN

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Eric MIMOZ préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Mademoiselle Estelle PAPELARD assume les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

61 

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Vice-Président
- Nomination d'un Secrétaire
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Le Président expose au Conseil, les résolutions ci-après :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de Vice-Président, Monsieur Bruno ROBIN, né le 02 novembre 1955 à Paris 17^{ème}, de nationalité française, demeurant : 47, rue du Moulin Fidel - 92350 LE PLESSIS ROBINSON.

Monsieur Bruno ROBIN remercie le Conseil de Surveillance de la confiance qui lui témoignée et déclare qu'il n'existe aucune incompatibilité ni interdiction lui interdisant l'acceptation et l'exercice des fonctions qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de Secrétaire, Mademoiselle Estelle PAPELARD.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire, le 15 mars 1999 à 18 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de nouveaux membres du Conseil de Surveillance
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

•
✓
67

QUATRIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'effectuer toutes formalités qui s'avéreront nécessaires en suite des présentes et notamment de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce compétent.

Cette résolution mise aux voix est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance au moins.

Un membre du Conseil de Surveillance



Ban pour réception
des fonctions de VP

Le Président

